

MAIRIE D'ANGEAC-CHAMPAGNE
850, Rue des Distilleries

16130 ANGEAC-CHAMPAGNE

Tél. : 05.45.83.74.42

Fax : 05.45.83.64.19

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2016

Sur convocation du 07 mars 2016, le Conseil Municipal s'est réuni :

Présents : Messieurs Gérard CHEVOLLEAU, Ludovic DAVIAUD Gérard FAURIE, Michel JASMIN, Laurent NERFIE, Henri PERIER

Mesdames Lydie BLANC, Maryse DOUBLET, Eliane GASNIERE, Alexandra NADAUD, Carole VANDEVOORDE-SAUNIER

Excusés : Pascal BRUNETEAU (donne pouvoir à Lydie BLANC), Nathalie CALVEZ (donne pouvoir à Gérard CHEVOLLEAU) Jean-Philippe GRAMAIN

Début de la Séance : 20 H 30.

Nommé secrétaire de Séance : Madame Eliane GASNIERE

1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur le Maire fait lecture du compte administratif 2015 au Conseil Municipal, en fonctionnement : dépense 362 147,91 euros et en recette 587 787,72 euros, soit un résultat de clôture de fonctionnement de 225 639,81 euros.

En investissement : total des dépenses 403 466,56 euros total des recettes 478 539,34 euros soit un solde d'exécution : 75 072,78 euros ce qui donne une situation nette au 31 décembre 2015 en fonctionnement : 225 639,81euros.

En investissement le solde d'exécution plus les dépenses engagées non mandatées de 36 200 euros soit un total de 0 euro (1068 : affectation de résultat).

Ce qui laisse une situation excédentaire nette au 31 décembre 2015 de 225 639,81euros (au compte R002)

Monsieur le Maire pour le vote du compte administratif laisse la présidence au doyen de séance Monsieur Gérard CHEVOLLEAU.

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2015 à l'unanimité des votants soit 13 voix pour.

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal d'avoir adopté à l'unanimité le compte administratif.

2. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion de Monsieur le Trésorier Payeur Général pour l'exercice 2015. Les résultats aussi bien en recette et dépense d'investissement et de fonctionnement sont identiques au compte administratif de la

commune. Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de valider le compte de gestion de Monsieur le Trésorier Payeur Général.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion de Monsieur le Trésorier Payeur Général soit 15 voix pour.

3. VALIDATION DEVIS PRESTATIONS SERVICES CHEMINS RURAUX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de la Communauté de Communes de Grande Champagne pour la réparation localisée à l'aide de calcaire des « chemins blancs » d'un montant de 5 700 euros HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce devis à l'unanimité.

4. APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA RENOVATION INTERIEURE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel des travaux de rénovation à l'intérieur de l'Eglise communale Saint-Vivien :

Montant des travaux HT	240 746,49	
Honoraires architectes HT	23 352,41	
Honoraires SPS	7 222,39	
Total	271 312,29	
TVA (20%)	54 264,25	
Total TTC	325 585,54	
DETR		84 261,27
DRAC (15%)		36 111,97
Département (15% plafonné)		9 750
Fondation Patrimoine		10 000
Réserve Parlementaire		10 000
Sauvegarde de l'Art Français		15 000
Fondation du Crédit Agricole		20 000
FRIL Région		15 000
Total		200 123,24
Autofinancement		25 462,30
Prêt		100 000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le plan prévisionnel de financement.

5. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe qu'un courrier a été envoyé à l'inspecteur d'académie, Monsieur BOURGET et sa collaboratrice, Madame SALMON pour demander le maintien d'une troisième classe qui était prévue en fermeture à Salles d'Angles. Ce courrier a été signé par Messieurs les maires d'Angeac-Champagne, Salles d'Angles, Saint-Fort-Sur-Le-Né, Verrières et Madame la présidente du SIVOS. Une réponse sera adressée très prochainement par l'inspection d'académie.
- Monsieur Ludovic DAVIAUD précise qu'il est intervenu avec Monsieur Jean-Philippe GRAMAIN auprès du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin du Né (SIAH). Le technicien fait remarquer des précipitations très importantes (supérieure à 2/3 de la moyenne habituelle), il préconise le maintien de la pelle ouverte jusqu'à apaisement du phénomène pluvieux.

Clôture de la Séance : 22 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé, ont signé au registre les membres présents.